

<http://lipietz.net/Reponse-au-memoire-en-appel-de-la-SNCF>

Réponse au mémoire en appel de la SNCF

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: vendredi 27 octobre 2006

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

La Sncf a fait appel du [jugement du 6 juin 2006 du tribunal de Toulouse](#) qui la condamnait à verser 5000 euros de réparation à mon père, mon oncle, ma grand-mère et mon grand-père, pour traitement inhumain dans le transfert Toulouse-Drancy en vue de leur déportation.

L'Etat n'a pas fait appel pour le même jugement.

L'appel sera examiné par la Cour d'Appel Administrative de Bordeaux. Toute la procédure se fait par écrit.

Le texte de l'appel de la SNCF fait une vingtaine de page. La réponse méticuleuse de notre avocat (et mari de ma soeur Hélène), Rémi Rouquette, en fait une centaine, avec quantité de « productions » nouvelles (pièces documentaires). Vous trouverez [sur le site d'Hélène](#) un récit subjectif et enthousiaste de sa rédaction !

Quoique les droits d'auteur du texte de Rémi lui appartiennent (il s'agit d'un véritable chef d'oeuvre de mémoire de défense administrative), nous avons décidé de le [mettre en ligne ici](#), afin d'aider les quelque 1400 procédures également lancées par les rescapés de la Shoah ou leurs enfants, pour [éclairer l'opinion publique](#) intéressée par ce jugement historique, et [répondre aux accusations portées contre ce jugement](#) ou contre notre père par quelques avocats ou historiens un peu... [légers](#).